



Fiche de renseignements Handball

ASSOCIATION N° w30100809 Agréments JEP : 30/JEP/09/16 Affiliation FFHB : 6130082

L'activité Handball a lieu à la halle de sport de Lédignan selon le planning ci-après : (NB : les jours et horaires sont susceptibles de changer en fonction des effectifs de chaque catégorie)

- Enfants nés en 2015-2016-2017 (Ecole de Hand) : Lundi de 17h15 à 18h30.
- Enfants nés en 2013-2014 (**U11**) : Mardi de 17h15 à 18h30.
- Enfants nés en 2011-2012 (**U13**): Lundi Jeudi de 18h30 à 20h.
- Equipe mixte Loisirs à partir de 16 ans : Mardi de 20h à 22h30

2 séances d'essai sous la responsabilité civile des parents (dossier complet apporté à la 3è séance). Pas d'entraînement pendant les vacances scolaires.

Contact Alasc: 04.66.54.58.63 ou 07.88.64.46.97 pour les équipes enfants

Eric Mary: 06 27 08 40 27 Équipe loisir

Documents nécessaires:

- ✓ <u>Attestation de santé, Charte du club, Autorisation parentale et Fiche d'inscription Alasc signées, et règlement.</u>
- ✓ Pour les adultes : dossier complet avec certificat médical (modèle FFHB) pour 1ère <u>demande ou</u> si dernier certificat antérieur au 01/05/2021.

NB: Les licences sont crées et gérées numériquement, vous recevrez les indications à suivre par mail.

Les licences crées ne seront validées par le club qu'après réception du règlement.

Tarifs Licences:

Ecole de Handball : 100 € Loisirs : 150 €

U 11 : 120 € Dirigeants : gratuit

U 13 : 150 € Joueur dirigeant :

+ Adhésion ALASC : 15 € par personne pour l'année.

Le règlement se fait par chèque libellé à l'ordre de : **ALASC**, tickets loisirs CAF, Pass Sport, chèques ANCV, ou coupons sport. Possibilité de régler en plusieurs fois : tous les chèques sont donnés en début d'année.

A SAVOIR:

Le Club HBAL est engagé en championnat avec le comité du Gard de handball, à ce titre des rencontres sont organisées en dehors des créneaux d'entraînement :

- ECOLE DE HANDBALL : 1 tournoi par mois, le samedi matin 9h-12h. Déplacement dans les clubs gardois.
- U11 : un plateau 2 fois par mois, le samedi après midi (12 à 14 rencontres dans l'année). Déplacement dans les clubs gardois.
- U13 : un match chaque semaine, samedi après midi. A domicile ou extérieur.

Un forfait pour manque d'effectif occasionne le paiement d'une amende par le club.



Questionnaire de santé "QS-SPORT"

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON.	0111	
Durant les douze derniers mois :	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
À ce jour :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		



Espèces

Chèques

Pass Sport

Coupons ANCV, sport

CODE:

Fiche d'inscription Handball

Saison 2023-2024

I	Ecole de hand	U11 🛚	U13 🛚	Loisirs 🛘	
		Lieu de	naissance :		
@ Courriel					
Taille :	cm Latéralité :	Gaucher(e) 🛚	Droitier(e)	Ambidextre 🛚	
Autorisation Je soussigné(e)	n s :				
• à rent	on enfant : iciper aux activités de l'a: trer seul à l'issue de l'e tées à le prendre en charg	ntrainement ou	•		non <i>personnes</i>
http://ww 3. J'autorise uniquemen	is avoir pris connaissance w.alascledignan.org/) et l la prise de photos et de v t être exploitées dans les xposition) oui [no	'accepte. vidéos dans le c	adre de l'activité	handball. Ces dern	nières peuvent
	que mon fils/ma fille soit ou d'un(e) dirigeant(e), lo			d'un parent accom	pagnant, d'un
Fait à Le				sentant légal pour ention lu et approu	
	Mada da Pàglamant				
	Mode de Règlement	Montant	Nombre	Comptabilisé	



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Honorabilité des encadrants

(Licencié FFHandball)

Dans le cadre de l'engagement fédéral visant à renforcer son dispositif de prévention des déviances, notamment sexuelles et de protection de l'intégrité des pratiquants,

Je soussigné(e) [NOM Prénom]

né(e) le

certifie

- ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative qui contreviendrait à l'exercice d'une activité sociale d'encadrement au sein de la Fédération française de handball (club, comité, lique, fédération);
- avoir été informé(e) que les articles L.212-9, L. 212-1, L. 223-1 et L. 322-1 du code du sport prévoient que les activités d'éducateur sportif, de juge-arbitre ou d'exploitant d'un EAPS (dirigeant d'association notamment) sont interdites aux personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pour crime ou certains délits.

Je reconnais avoir été informé(e) par la FFHandball que :

- dans le cadre de ma licence auprès de la FFHandball, la présente attestation est un préalable obligatoire et nécessaire pour l'obtention de la mention « encadrant »¹; sont soumis à la production de cette attestation, les encadrants rémunérés ou bénévoles, les dirigeants, les arbitres, les encadrants médicaux et paramédicaux, toute personne intervenant dans l'encadrement sportif et technique d'une équipe, les officiels de table de marque et les juges délégués, tout officiel figurant sur une feuille de match, les candidats à une formation diplômante ou certifiante dispensée sous l'égide de la fédération, d'une ligue ou d'un comité, les membres des commissions nationales et territoriales, les bénévoles ou salariés, autres que les éducateurs sportifs licenciés, en contact direct avec les mineurs;
- la mention encadrant attachée à ma licence peut donner lieu à un contrôle d'honorabilité, uniquement pour les dirigeants, les encadrants rémunérés ou bénévoles et les arbitres, auprès du FIJAISV (Fichier juridique automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) du ministère de la Justice ainsi que du bulletin n° 2 du casier judiciaire. À ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la Fédération aux services de l'État au sens de l'article L.212-9, L. 212-1, L. 223-1 et L. 322-1 du code du sport².

Fait le à

Signature

¹ Une mention « encadrant » peut être accordée, au titre d'une saison sportive, à toute personne titulaire d'une licence « pratiquant », « dirigeant » ou « blanche », valablement qualifiée et en cours de validité. Cette mention est délivrée après production d'une attestation sur l'honneur signée par le licencié demandeur, par laquelle il s'engage à respecter les règles de probité et d'incapacités fixées par l'article L. 212-9 du code du sport.

² Autorisés par le code de procédure pénale à consulter le bulletin N° 2 du casier judiciaire et le FIJAIS, les services de l'État sont en mesure de vérifier l'honorabilité des éducateurs sportifs bénévoles ou des exploitants d'établissement.



ATTESTATION - QUESTIONNAIRE DE SANTÉ pour le renouvellement de ma licence Handball

(ne concerne que les licenciés majeurs)

Dans le cadre de la demande de renouvellement de ma licence auprès de la FFHandball, je soussigné atteste avoir rempli le Questionnaire de santé QS-SPORT.

Dans le respect du secret médical, je conserve strictement personnel ledit questionnaire et m'engage à remettre la présente attestation au club au sein duquel je sollicite le renouvellement de ma licence.

J'ai répondu NON à chacune des rubriques du questionnaire



dans ce cas : je transmets la présente attestation au club au sein duquel je sollicite le renouvellement de ma licence J'ai répondu OUI à une ou plusieurs rubriques du questionnaire



dans ce cas : je suis informé que je dois produire à mon club un certificat médical datant de moins de 6 mois et attestant l'absence de contre-indication à la pratique du handball

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions réglementaires de la FFHandball relatives au certificat médical (article 30.2 des règlements généraux et articles 9 à 16 du règlement médical), disponibles dans l'Annuaire sur le <u>site Internet de la fédération</u>).

Nom et prénom :	
Date (jj/mm/aaaa) : Fait à :	Signature :



CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné(e), docteur						
certifie avoir examiné ce jour	M.	M ^{me}				
né(e) le (jj/mm/aaaa) :						
et n'avoir décelé aucune contre	-indicat	tion à la pi	ratique sport	ive en com	pétition ou e	n loisir.
Date (jj/mm/aaaa) :						
Signature et tampon du praticie	en					

obligatoires



CHARTE JOUEURS - PARENTS - DIRIGEANTS

HBAL Saison 2023-2024

LES PARENTS savent que :

- Le club n'est pas une garderie
- Tous les intervenants sont bénévoles et font le maximum pour encadrer et former les enfants. Ils se rendent disponibles y compris les week end.
- Le cordinateur sport est à leur écoute en cas de problème. (06 75 52 42 10)

et s'engagent à :

- Ne pas déposer leurs enfants sans verifier que le coach est présent. Prévenir le coach en cas d'absence.
- O Ne pas interferer pendant les séances d'entrainement, ou pendant les matches.
- Accepter que leurs enfants participent aux formations arbitrage.
- Se tenir informés des dates, heures et lieux de rendez-vous des rencontres le week end et participer au covoiturage (matches à l'extérieur), aux goûters (matches à domicile).
- Respecter les licenciés du club, les adversaires et <u>les arbitres</u> lors des rencontres sportives.
- o Accepter que les photos des enfants soient utilisées par le club.
- o Accepter que leurs enfants se déplacent avec un autre parent.

LES DIRIGEANTS s'engagent à :

- Préparer les entrainements et matchs avec sérieux.
- Etre à l'heure aux entrainements et matchs ou prévenir les parents en cas d'absence
- Protéger les joueurs contre toute atteinte physique ou morale.
- Participer aux réunions du club et aux formations.
- Véhiculer une image positive du club.
- Respecter et faire respecter le matériel du club (signaler au président toute irrégularité).
- Ne pas autoriser un joueur non-licencié à participer à un match.
- Appeller les services d'urgences en cas d'accident
- Accepter que leur photo soit utilisée par le club.

LES LICENCIÉS sengagent à :

- Venir régulièrement aux entrainements et aux matchs.
- Participer aux formations arbitres
- Respecter les règles du handball, l'esprit du club et cette charte.
- Respecter les arbitres, dirigeants, parents, joueurs, de toutes les équipes.
- S'investir dans la vie du club (soutenir son équipe, participer aux manifestations organisées par le club, encadrer les plus jeunes, s'entrainer pour arbitrer, tenir la table de marque, etc...)

Le Président,	Le ou La Licencié(e) :	Les Parents (licencié mineur) :
lu et oppour		
" //-/		
5-11		
,		



 $\mathsf{TSVP} \to$

Septembre 2020

En remplissant ce formulaire d'adhésion, vous acceptez que l'association ALASC mémorise et utilise les données personnelles qu'il contient dans le but d'assurer la gestion administrative de votre adhésion et de vous garantir les droits qui en découlent (assurance, participation aux activités, droit de vote à l'Assemblée générale, etc.)

Parce que nous considérons que l'accès à l'information fait partie de vos droits essentiels en tant qu'adhérent-e, vous autorisez l'association ALASC à communiquer avec vous via les coordonnées collectées dans le présent formulaire et à transmettre votre adresse à la Fédération des Foyers ruraux du Gard, dans le but exclusif de vous tenir informé(e) des actions et activités relatives au réseau départemental des Foyers Ruraux, ainsi qu'à la Fédération Française de Handball pour la création de votre licence.

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, l'association ALASC s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, hormis ceux précisés ci-dessus, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018 sur la protection des données personnelles (RGPD) et à notre politique de protection des données.

Vous disposez du droit de faire modifier ou supprimer vos données personnelles, sur simple demande adressée au président de l'association ALASC. De même, vous pourrez à tout moment vous désabonner facilement de toute liste de diffusion facultative, sur simple demande adressée au responsable de l'Association.

□ J'accepte la conservation et le traitement de mes données personnelles aux fins précisées ci-dessus.

Signature